



# syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires  
Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01  
Tél : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org – courriel : snabf@snabf.org



---

## AVEC LE SNABF SOLIDAIRES TOUS EN GREVE LE 8 NOVEMBRE POUR DEFENDRE NOS RETRAITES !

Le 10 novembre prochain, le gouverneur Noyer recevra les organisations syndicales pour une réunion de négociations sur les retraites qui pourrait bien être la dernière. Manifestement, ses propositions du 31 octobre ne prennent toujours pas en compte nos revendications clés en vue de parvenir à une réforme équitable de notre régime de retraites.

### Pour le SNABF Solidaires, le compte n'y est pas !

#### ☞ *Consolidation financière de la caisse de réserve*

Les mesures prévues vont dans le bon sens : d'une part, provisionnement des seules charges de retraite de l'année (« service cost ») ; d'autre part, constitution d'une réserve comptable spéciale qui permettra, à terme, de couvrir intégralement les droits passés, dont le financement n'est actuellement pas assuré (environ 6 milliards d'€). Mais cette décision n'est pas une surprise, car il s'agit d'un engagement pris par le gouverneur dès l'annonce de sa réforme.

#### ☞ *Pérennisation de notre régime spécial*

Sur ce point fondamental, l'incertitude demeure. Hormis un échange de lettres entre la Banque et le gouvernement, nous n'aurons pas obtenu la garantie réelle que notre régime de retraites, une fois réformé, ne sera pas concerné par la future réforme de l'ensemble des régimes spéciaux. Plus encore, la Banque a confirmé que toute évolution ultérieure du régime des fonctionnaires (allongement de la durée des cotisations, modification du calcul des pensions sur les 6 derniers mois...) s'appliquerait automatiquement à notre régime. Or, cette probabilité est de plus en plus forte : tous les spécialistes de la protection sociale s'accordent à reconnaître que la loi Fillon de 2003 sur les retraites des fonctionnaires n'a pas eu tous les effets escomptés. Ils pronostiquent donc une nouvelle dégradation des droits à pension (alignement sur les salariés du privé).

Compte tenu de cette évolution prévisible, le projet de la Banque permettrait de réunir toutes les conditions nécessaires pour l'adossement de notre régime spécial au régime général :

- ✓ juridiquement, il nous serait impossible de faire valoir alors le principe des droits acquis pour le personnel déjà en place, cette règle n'existant pas chez les fonctionnaires,
- ✓ financièrement, la Caisse nationale d'assurance vieillesse ne pourrait plus s'opposer à notre intégration, la caisse de réserve présentant une situation financière assainie.

#### ☞ *Compensation salariale dite « intégrale »*

Présentée comme une avancée significative, cette compensation ne doit pas faire illusion.

Elle ne sera pas revalorisée ni à l'occasion d'un avancement, ni parallèlement à la hausse des prix.

Rien que sur le pouvoir d'achat, il en résultera pour tous une importante perte que l'on peut estimer, sur 15 ans, entre 35 et 45% du montant de la prime (sur la base d'un taux d'inflation respectivement de 2 et 2.5% et compte tenu d'un âge moyen de 46 ans).

Il convient également de prendre en compte le risque que la Banque se « rattrape » sur sa politique salariale annuelle, reprenant d'une main ce qu'elle a donné de l'autre (aggravation de sa politique d'austérité salariale menée depuis plusieurs années).

**C'est également une mesure discriminatoire** car cette prime ne sera pas versée aux agents recrutés après la mise en oeuvre de la réforme. Et surtout, elle **pénalisera très fortement nos jeunes collègues** : en effet, ils toucheront le même montant tout au long de leur carrière alors que leur cotisation augmentera sensiblement au fur et à mesure de leur progression indiciaire.

#### ☞ *Prise en compte des droits acquis*

Il s'agit d'une revendication clé du SNABF Solidaires qui est la **mesure transitoire la plus équitable** pour tous permettant à la plupart des agents **d'atténuer l'incidence de l'allongement de la durée de cotisation et de l'introduction de la décote**.

Elle a été balayée d'un revers de main. La Banque a préféré ses mesures transitoires injustes eu égard à la moyenne d'âge élevée des agents.

#### ☞ *Date de mise en place de la réforme*

Nous avons obtenu une « concession majeure » : son report du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril 2007...sans commentaires !

#### ☞ *Mesures d'accompagnement de la réforme*

La Banque continue de camper sur ses propositions initiales, hormis deux timides avancées :

- ✓ Cessation Progressive d'Activité. L'âge de départ sera calé sur celui de la Fonction Publique (57 ans contre 60 ans initialement prévus), mais cet alignement sera progressif (à raison d'un an à partir de la 2<sup>ème</sup> année de la mise en place de la réforme). En outre, l'âge de départ évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction des modifications des règles applicables aux fonctionnaires. Enfin, notre demande d'une surrémunération – à l'instar de ce qui a été accordé pour les mi-temps de longue durée dans le cadre du PSE – n'a pas été retenue.
- ✓ Temps partiel. Nous avons seulement obtenu la possibilité, pendant une période transitoire, d'un rachat rétroactif dans la limite de 6 trimestres sur la durée de carrière. Par ailleurs, cette mesure n'est pas cumulable avec un mi-temps de longue durée.

Au total, **le noyau dur du projet de la Banque n'a guère évolué depuis le début**. Ce qui nous est proposé risque fort d'être un marché de dupes.

## **Construisons ensemble l'indispensable rapport de forces !**

Pour le SNABF Solidaires, les choses sont claires. **Nous ne pourrions nous faire entendre** par le gouverneur **que si le personnel**, dans le prolongement de la grève historique du 1<sup>er</sup> décembre dernier, **nous aide à construire un rapport de forces favorable**. **La mobilisation doit être maximale**, d'autant plus que la Banque considère que nous abordons la dernière phase de négociation.

**C'est pourquoi, le SNABF Solidaires appelle tout le personnel à faire grève le mercredi 8 novembre.**

Nous avons proposé à l'ensemble des organisations syndicales cette date qui correspond à une journée nationale interprofessionnelle de défense des régimes spéciaux.

Ce qui est en jeu à travers cette « réforme » emblématique qui concerne chacun d'entre nous est sans commune mesure avec la perte d'une journée de salaire. C'est une régression considérable de nos droits.

En appelant le personnel à participer massivement à ce mouvement de défense de notre système de retraites, le SNABF Solidaires entend faire entendre votre voix dans cette négociation capitale. **Cette journée doit également être l'occasion d'afficher ensemble notre détermination à nous opposer à la casse du social actuellement menée par la Banque (menaces sur l'emploi des OSD, diminution des dépenses sociales...)**

**Pour une réforme équitable de nos retraites,  
qui n'oublie aucune catégorie d'agents,  
tous dans l'action le mercredi 8 novembre !**